

Bureau du mercredi 21 septembre 2022

Le vingt-et-un septembre deux mil vingt deux, sous la présidence de Monsieur NETZER Dominique, le bureau syndical du SMIRTOM DE LA REGION DE L'AIGLE, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures à Saint-Ouen-sur-Iton.

Présent(e)s : Messieurs BERNARD, BIGNON, COLLET, GANDAIS, GOUEDARD, GOUSSIN, HEBERT, NETZER, PINART.

Absents excusés: Mme LEONARD, M. JUSZEZACK.

Egalement présents : M. ROUSSEAU.

Monsieur GOUEDARD Pierre est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la réunion de bureau du 8 juin 2022.

- Marché de collecte de l'hôpital – Avenant n°1 - formule de révision de prix
- Construction de la Ressourcerie : Avenant n°1 au lot n°2 - Gros Œuvre
- Budget Principal : Décision Modificative
- Budget Tri : Décision Modificative
- Zonage de TEOM sur la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle – Proposition de simplification
- Présentation des nouveaux Eco-organismes : pour les Jeux et Jouets (JJ) et les Articles de Bricolage et de Jardinage (ABJ)
- Questions diverses.

Monsieur Netzer remercie les membres du bureau syndical de leur présence. Il fait lecture de la liste des absents excusés à cette réunion.

Le compte-rendu de la réunion du 8 juin a été envoyé dernièrement. Aucune remarque n'est relevée, le compte-rendu est validé.

Monsieur Netzer indique que les deux points concernant les décisions modificatives sont reportés. Il n'y a pas urgence. Plus on se rapprochera de la fin de l'année et plus les montants nécessaires seront précis.

- Marché de collecte de l'hôpital – Avenant n°1 :

Monsieur Rousseau explique que l'avenant concerne les valeurs des indices à prendre en compte lors du calcul de la révision de prix. Dans le marché initial, il est demandé de proposer le nouveau tarif trois mois avant la date anniversaire, mais avec des valeurs d'indices qui ne sont publiées que plusieurs mois après cette date anniversaire.

Il convient donc de revoir la rédaction de cet article en indiquant que les valeurs à prendre en compte seront les dernières valeurs connues au moment de la proposition des nouveaux tarifs.

A l'unanimité, les membres du bureau valident cet avenant.

- Construction de la Ressourcerie : Avenant n°1 au lot n°2 - Gros Œuvre

Monsieur Netzer explique que le chantier de construction du bâtiment pour la ressourcerie avance bien. Le chantier reste dans le planning prévisionnel, les entreprises sont sérieuses, le maître d'oeuvre est efficace également.

Il n'y pas eut de mauvaise surprise pour le moment, mais comme pour tout chantier il va y avoir quelques plus values pour certains postes. Il a d'ailleurs été prévu un poste de dépenses pour les aléas et imprévus. La plupart de ces avenants ne sont pas sujet à débat car leur prise en compte dans la réalisation des travaux est nécessaire.

Par contre, il souhaite recueillir l'avis des élus sur un point qu'il faut trancher concernant la taille des arbres à planter.

Le marché prévoit la plantation de 45 arbres de force 8/10, c'est-à-dire dont la circonférence du tronc mesurée à 1mètre du sol est de 8 à 10 cm, ce qui représente un tronc de la taille d'un gros pouce.

Monsieur Netzer a demandé à l'entreprise de chiffrer le remplacement de ces arbres par des arbres de force 20/25. Pour rester dans des montants acceptables, on passerait de 45 arbres à 34. Pour autant la plus value totale est de l'ordre de 20 000 euros.

Monsieur Netzer souhaite donc l'avis des membres du bureau sur ce point. Il explique que, selon lui, les arbres proposés initialement sont ridiculement petits. Pour mieux que les élus se représentent la différence de taille du tronc, monsieur Netzer a amené deux objets circulaires des deux dimensions.

Monsieur Bignon dit qu'effectivement il n'y a pas photo mais s'interroge sur le prix unitaire des arbres plus gros, 600€ l'unité environ, au lieu de 65€ pour les petits.

Monsieur Netzer explique que c'est un prix un peu élevé, mais que cela reste le bon ordre de grandeur. Il a planté des arbres similaires dans le cimetière de Beaufai il y a quelque temps à plus de 500 € l'unité.

Monsieur Netzer ajoute que dans le prix il y a la garantie de reprise, ce qui sur des arbres plus gros est plus risqué, et que la fosse de plantation est plus importante également.

Monsieur Collet indique qu'il souhaite que les arbres soient effectivement plus gros que ceux prévus initialement. Cela fera un aménagement plus "fini", en accord avec un beau bâtiment.

Après délibération les membres du bureau syndical approuvent ce souhait de modification.

Monsieur Netzer explique qu'il faudra une délibération en bonne et dûe forme après avoir obtenu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre. Il soumettra également ce sujet aux membres du comité syndical.

- Zonage de TEOM sur la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle – Proposition de simplification

Monsieur NETZER expose aux membres bureau une demande formulée par les services de la communauté des Pays de L'Aigle. Celle-ci concerne le zonage de TEOM pour service rendu institué par une délibération qui date du 08 octobre 2002. Les regroupements successifs des communautés de communes et les modifications du service postérieurs à cette délibération n'ont pas été pris en compte.

Ainsi, depuis plusieurs années, la communauté de communes des Pays de L'Aigle vote un taux de TEOM unique sur l'ensemble de son territoire mais cela nécessite la rédaction de trois délibérations.

Il explique qu'il subsiste une zone pour l'ex CdC du Pays de L'aigle et l'ex CdC de Moulins, une zone pour l'ex CdC de La Ferté, et une zone pour la commune des Aspres.

Monsieur NETZER propose donc que lors du prochain comité syndical, il soit proposé de prendre une nouvelle délibération de zonage pour la communauté de communes des Pays de

L'Aigle afin d'instituer un zonage unique sur le territoire de la communauté de communes des Pays de L'Aigle.

Après délibération, les membres du bureau syndical valident cette proposition.

- Présentation des nouveaux Eco-organismes : pour les Jeux et Jouets (JJ) et les Articles de Bricolage et de Jardinage (ABJ)

Monsieur Rousseau explique que de nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) ont vu le jour.

Ces filières REP ont été créées sur demande de l'Etat, pour que les metteurs sur le marché prennent en charge une partie du coût lié à la fin de vie de leurs produits.

Ces filières existent depuis longtemps maintenant sur les appareils électriques ou le mobilier.

Celles dont nous allons parler ce soir concernent les Jeux et Jouets, et les Articles de Bricolage et de Jardinage, mais il y en a d'autres qui vont arriver. La plus importante à venir sera celle concernant les déchets du bâtiment. Les informations qui nous parviennent ne sont pas encore certaines, mais si elles sont exactes, cette REP risque de chambouler en grande partie le fonctionnement de nos déchèteries. Cette filière devrait être opérationnelle courant 2023.

Concernant les Jeux et Jouets (JJ) et les Articles de Bricolage et de Jardinage (ABJ), la filière nous propose deux modes de prise en charge : opérationnelle ou financière.

La prise en charge opérationnelle consiste en la prise en charge directement par la filière des objets concernés. Cela nécessite donc un tri par l'utilisateur sur la déchèterie. Pour nous ce sont des économies de traitement des déchets.

La prise en charge financière est un simple soutien versé à la collectivité pour compenser les coûts de traitement de ces déchets. Il n'y a pas de changement en déchèterie pour l'utilisateur, l'éco-organisme nous dédommage sur la base de ratios nationaux.

Monsieur Rousseau a estimé le gain financier attendu dans les deux cas. L'option opérationnelle est plus intéressante financièrement, avec un gain attendu de 6500 euros par an, contre 4500 euros par an en option financière.

Par contre, les contraintes techniques pour les agents et surtout pour les utilisateurs liées aux changements des consignes de tri en déchèterie paraissent très importantes par rapport à la différence de gain.

Monsieur Rousseau ajoute que surtout il ne lui semble pas opportun de modifier les consignes en déchèteries cette année, alors qu'il risque d'y avoir d'autres modifications au cours de l'année 2023 en lien avec les déchets du bâtiment.

Monsieur Netzer propose donc que nous signions les deux conventions en option financière pour le moment. Il est de toute façon possible d'aller par la suite vers l'option opérationnelle.

Après délibération, les membres du bureau syndical valident cette proposition et autorisent le président à signer les conventions avec eco-mobilier en option financière.

Toutes les questions ayant été abordées, la réunion s'est clôturée à 20 heures.

Le secrétaire

M. GOUEDARD



Le Président

D. NETZER

